

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016
Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.
N°2016/05/1

ADHESION A LA MUTUELLE PREVOYANCE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

1 - Commande publique
1.4 - Autres types de contrat
Rapporteur : Jean-Pierre HUET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la délibération du conseil d'administration du CDG54 en date du 25 novembre 2011 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'avis du comité technique en date du 25 avril 2016,

VU la délibération du conseil d'administration du CDG54 en date du 20/09/2012 portant sur le choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'exposé du maire,

VU le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de se joindre à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter au 1^{er} avril 2016 pour la couverture des risques et selon les modalités suivantes :

Couverture du risque prévoyance :

- Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » : (1.45%)

Montant de la participation de la collectivité :

- Risque « incapacité temporaire de travail » : 11 euros par agent et par mois.
- Risque « invalidité » : à la charge des agents.

AUTORISE le maire à signer la convention ci-annexée.

PRECISE que la participation définie par la présente délibération concerne également les agents du CCAS de Liverdun.

Pour extrait certifié conforme,
Liverdun, le 19 mai 2016
Le maire, Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016
Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu de la mairie de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Étaient absents excusés: MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire. Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/2

MODIFICATION DE POSTE 4 – Fonction publique 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, propose de procéder aux transformations de postes selon le tableau ci-dessous :

	Anciens Postes	H/S	Nouveaux Postes	H/S	Date effet
1	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles – cat C	35 h	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles – cat C	35 h	01/11/16
2	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe – cat C	35 h	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe – cat C	35 h	01/06/16
3	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe – cat C	35 h	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe – cat C	35 h	01/12/16
4	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe – cat C	25 h	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe – cat C	29 h	01/06/16
	TOTAL	130 h	TOTAL	134 h	

Vu l'avis favorable du comité technique du 25 avril 2016,
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
PROCÈDE aux transformations de postes proposées.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016
Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016

Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 en séance publique de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, SPINARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Était absents excusés: MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/3

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU FTM

4 - Fonction publique

4.1 - Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Rapporteur : Catherine GUENSER

Madame GUENSER, adjointe déléguée aux associations, rappelle au conseil municipal que celui-ci a autorisé, par délibération du 4 février 2015, la signature d'une convention de mise à disposition de monsieur Jordane GHASSIRI à l'association sportive des FTM (Francs Tireurs de la Moselle), pour une durée de 4 heures par semaine en période scolaire. Cette mise à disposition permet à cet agent d'exercer les fonctions d'entraîneur de la section sportive du collège Grandville de Liverdun et participe au développement du sport souhaité par la municipalité.

Afin de faire correspondre les heures de mise à disposition de l'agent au nombre d'heures d'entraînement qui ont augmenté en raison du nombre de classes désormais concernées, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant en annexe qui acte une mise à disposition de 8 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2016.

Vu le rapport soumis à son examen,

Vu l'avis de la CAP du 09/02/2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer l'avenant joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016
Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire. Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/05/4

RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE (BUDGET GÉNÉRAL)

7 – Finances locales

7.3 – Emprunts

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Dans le contexte actuel de baisse des dotations de l'État et dans le cadre de la gestion active de la dette, monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, propose de rallonger la durée de deux emprunts, ce qui permet de réduire le montant des mensualités et donc de dégager des marges de manœuvre budgétaires.

Une négociation avec la Caisse d'épargne a été entreprise à partir de mai 2015. Après discussion, l'établissement bancaire propose de rallonger de 7 ans ½ la durée de deux prêts dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Prêt n°8509836 souscrit en 2008, d'un montant de 800.000 euros, pour le financement de la salle multi-activités. Taux fixe de 4,60 %. Capital restant dû au 25/06/2016 de 500.000,28 euros. Durée résiduelle au 25/06/2016 de 12 ans et 6 mois. Indemnité de remboursement anticipé (IRA) de 143.796,51 euros.
2. Prêt n°8509845 souscrit en 2008, d'un montant de 75.000 euros, pour le financement de travaux de VRD. Taux fixe de 4,60 %. Capital restant dû au 25/06/2016 de 46.875 euros. Durée résiduelle au 25/06/2016 de 12 ans et 6 mois. IRA de 13.480,91 euros.

Ainsi, le montant du capital restant dû qu'il est proposé de rallonger de 7 ans ½ est de 546.875,28 euros. Le taux du nouveau prêt se substituant aux deux prêts susvisés est de 3,65 % fixe (taux qui intègre les indemnités de remboursement anticipé de 157.277 euros).

Cet allongement permet à la commune de réduire ses annuités d'environ 10.000 euros en 2016, d'environ 20.000 euros en 2017 et 2018, d'environ 17.000 euros de 2019 à 2021, de 14.000 euros de 2022 à 2024 et de 12.000 euros de 2025 à 2028.

Au terme du contrat allongé, en 2036, le coût de renégociation se monte à 43.000 euros.

Il est donc proposé d'autoriser le maire à réaménager les deux emprunts susvisés.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et 7 voix contre (Mmes et M. KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK),

AUTORISE le maire de Liverdun à procéder auprès de la Caisse d'épargne au réaménagement de la durée des deux emprunts n°8509836 d'un montant de 800.000 euros et n°8509845 d'un montant de 75.000 euros.

PRÉCISE que les nouvelles conditions de prêt seront les suivantes :

- Date d'effet : 25/06/2016.
- Montant : Solde de 546.875,28 €.
- Taux : 3,65 % fixe intégrant 157.277 € d'indemnité.
- Nouvelle durée : 20 ans.
- Amortissement : linéaire.
- Base de calcul : exact/360.
- Périodicité : trimestrielle.
- Commission : 546,88 €.

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux nouvelles conditions du contrat de prêt.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016

Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Était absents excusés: MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/5

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS BARNIER – ETUDES POUR LA DEFINITION DES TRAVAUX DE
SECURISATION DES ZONES DE RISQUES RELATIFS AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN**

7 – Finances locales

7.5 - Subventions

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, rappelle au conseil municipal qu'un plan de prévention des risques mouvements de terrain a été approuvé en 2011 et a prescrit un certain nombre de mesures à prendre.

Plusieurs études ont été réalisées entre 2000 et 2012. Des travaux ont également eu lieu, notamment la sécurisation de la falaise dite « Bastien ».

Aujourd'hui, il est nécessaire de terminer les travaux prescrits afin que l'ensemble des points sensibles soient traités. Pour assister la commune dans ses démarches, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à passer un marché d'études pour la définition exacte des travaux à réaliser. Pour cela, le bureau d'études devra procéder à la synthèse des études existantes, définir quantitativement et qualitativement les travaux, dimensionner et chiffrer les ouvrages.

Il convient d'autoriser le maire à réaliser ces études et à solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds Barnier.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à lancer un marché d'études pour la définition des travaux de sécurisation des zones de risques relatifs aux mouvements de terrain dans le cadre de l'application du PPR-MT, avec la société ANTEA, pour un montant de 8.050 € H.T.

SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre du fonds Barnier, d'un montant de 4.025 € correspondant à 50% du coût des études.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016.

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016
Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Était absents excusés: MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/6

APPROBATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL JEUNESSE

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame CARNEIRO-JOLY, adjointe déléguée à la jeunesse, rappelle au conseil municipal l'existence de la salle Mozart, également appelée "ancienne chapelle".

Cette salle accueille actuellement une activité associative ainsi que les TAP (temps d'activités périscolaires) de l'école du Rond-Chêne. Hélas, le bâtiment est très vétuste, non accessible aux handicapés et ne peut être réhabilité à des coûts raisonnables.

En parallèle, on constate un réel besoin de locaux dans ce secteur pour y organiser ces activités. Il avait été envisagé d'acquérir un étage du Beausite pour y réaliser de nouveaux locaux mais ce projet a dû être abandonné notamment pour des raisons financières (coût important, futures charges de copropriété, difficulté à obtenir des financements).

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de prendre acte du besoin en locaux pour les jeunes et d'approuver un programme de construction d'un nouveau local jeunesse.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et 7 abstentions (Mmes et M. KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK),

PREND ACTE du besoin en locaux destinés à accueillir les activités du service jeunesse (accueil collectif de mineurs des vacances scolaires, chantiers jeunes, mercredis éducatifs...) et du service scolaire (temps d'activités périscolaires). Le bâtiment pourra aussi accueillir certaines activités du service périscolaire (accueil collectifs de mineurs matin et soir).

PREND ACTE de la vétusté de locaux actuels, de leur inaccessibilité aux personnes handicapées, de l'impossibilité de les rénover dans des conditions financières et d'usage satisfaisantes et par conséquent de la nécessité de démolir le bâtiment et d'en construire un nouveau.

APPROUVE la démolition de la salle Mozart et le programme de création d'un nouvel équipement dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Bâtiment de 75 m² environ avec une surface utile d'environ 70 m².
- Bâtiment modulaire en ossature bois préfabriquée.
- Salle d'activités de 55 m² environ.
- Salle de stockage d'environ 10 m².

APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle et le plan de financement suivant :

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Démolition et désamiantage de la salle Mozart	52 000 €	20,00%	62 400 €	10 400 €
Terrassement - fondations	27 630 €	20,00%	33 156 €	5 526 €
Aménagements extérieurs	6 800 €	20,00%	8 160 €	1 360 €
Travaux de construction TCE (75 m²)	85 573 €	20,00%	102 688 €	17 115 €
Aire de jeux	20 000 €	20,00%	24 000 €	4 000 €
Mobilier	10 000 €	20,00%	12 000 €	2 000 €
Aléas 10,0%	20 200 €	20,00%	24 240 €	4 040 €
TOTAL TRAVAUX	222 203 €		266 644 €	44 441 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Architecte, BET structure et thermique 0,0%	3 420 €	20,00%	4 104 €	684 €
CSPS	2 000 €	20,00%	2 400 €	400 €
Contrôle technique	2 000 €	20,00%	2 400 €	400 €
Etudes de sol	3 000 €	20,00%	3 600 €	600 €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises fr)	1 500 €	0,00%	1 500 €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	2 000 €	11,08%	2 222 €	222 €
Plans topographiques	1 500 €	20,00%	1 800 €	300 €
Diagnostic amiante avant démolition	340 €	20,00%	408 €	
Suppression réseau ERDF et GRDF	900 €	20,00%	1 080 €	
Aléas sur honoraires 10%	1 666 €	20,00%	1 999 €	333 €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	18 326 €		21 513 €	2 939 €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	240 529 €	47 379 €	288 157 €

SUBVENTIONS	Espérées
Conseil général DCI	- €
Conseil général DAPRO	- €
Conseil régional	- €
Réserve parlementaire	10 000 €
DRAC	
Union européenne (FEDER)	
Etat (DETR)	72 159 €
CAF	37 706 €
Autre	- €
TOTAL SUBVENTIONS	119 865 €
FCTVA (16,404 % du TTC)	47 269 €
FONDS PROPRES	83 317 €
PRÊT CAF (TAUX ZERO)	37 706 €
TOTAL DU FINANCEMENT	288 157 €

APPROUVE le calendrier prévisionnel suivant :

- Consultation pour les travaux : du 04/07/16 au 19/09/16.
- Analyse des offres : du 19/09/16 au 04/10/16.
- Avis sur l'analyse (commission MAPA) : entre le 04/10/16 et le 11/10/16.
- Négociations éventuelles : du 11/10/16 au 26/10/16.
- Choix des entreprises : entre le 26/10/16 et le 31/10/16.
- Dépôt du permis de construire : entre le 31/10/16 et le 14/11/16.
- Commission d'attribution des subventions de la CAF : le 11/10/16.
- Délibération pour demande d'une réserve parlementaire : fin décembre 2016.
- Délibération pour demande de subvention DETR : fin janvier 2017.
- Obtention du permis de construire : mi-février 2017.
- Attribution des subventions : 3^{ème} trimestre 2017.
- OS de démarrer les travaux : septembre 2017 (après l'attribution des subventions).
- Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2018.

AUTORISE le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du projet.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2017.

Pour extrait certifié conforme,
 Livernon, le 19 mai 2016
 Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016
Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Était absents excusés: MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/7

CLASSEMENT D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Sébastien DOSE

Monsieur DOSE, adjoint au maire, informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de construction de 26 logements par Meurthe et Moselle Habitat, et de l'aménagement futur de l'ensemble de la zone 1AU sise Plaine Champagne, il y a lieu de prévoir une extension du réseau électrique existant pour alimenter le futur projet. Ce raccordement pourrait se faire depuis le poste situé sur la parcelle BL 148, puis passer par la parcelle BL 23 pour rejoindre le terrain d'assise du projet sur les parcelles BL 14, 205, 206, 207 et 208.

Or, la parcelle BL 23 fait partie du domaine privé communal. Afin de pouvoir y faire passer le réseau Erdaf, il est nécessaire de l'intégrer au domaine public communal.

VU l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière qui dispose que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal et que ces délibérations sont dispensées d'enquête publique lorsque l'opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Considérant que la parcelle BL 23 remplit aujourd'hui la fonction d'espace public et de cheminement piéton et qu'au regard de son usage elle peut être intégrée dans le domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de classer la parcelle BL 23 dans le domaine public communal,

DEMANDE au maire d'informer les différentes administrations et de mettre à jour l'inventaire des biens communaux.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Par arrêté exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2016

Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/05/8

CONVENTION DE SOUS-LOCATION AU CMP D'UN LOGEMENT AU PRE SAINT-NICOLAS

3 – Domaine et patrimoine

3.3 – Locations

Rapporteur : Chantal ARGENTINO

Madame ARGENTINO, adjointe au maire, propose de formaliser le partage avec le CMP (centre médico-psychologique) de Maxéville du logement situé dans l'ensemble immobilier dit "Pré Saint-Nicolas", loué par la commune à la SLH, et de déterminer les charges et responsabilités de chacun, en autorisant le maire à signer la convention de sous-location jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention de sous-location jointe en annexe avec le centre médico-psychologique de Maxéville.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016

Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Était absents excusés: MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/9

CONVENTION DE SOUS-LOCATION GRATUITE A JEUNES ET CITÉ D'UN LOGEMENT AU PRE SAINT-NICOLAS

3 – Domaine et patrimoine

3.3 – Locations

Rapporteur : Chantal ARGENTINO

Madame ARGENTINO, adjointe au maire, propose de formaliser le partage avec l'association Jeunes et cité de Vandœuvre-lès-Nancy du logement situé dans l'ensemble immobilier dit "Pré Saint-Nicolas", loué par la commune à la SLH, et de déterminer les charges et responsabilités de chacun, en autorisant le maire à signer la convention de sous-location jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention de sous-location jointe en annexe avec l'association Jeunes et cité.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2016

Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, ERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/10

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESAT/CAT VAL DE LORRAINE

1 – Commande publique

1.3 – Convention de mandat

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

L'ESAT-CAT Val de Lorraine organise pour la 9^{ème} année consécutive une manifestation sportive adaptée multi-sports le 7 juillet 2016 sur les installations communales au bord de la Moselle à Liverdun.

La commune souhaite soutenir l'ESAT-CAT Val de Lorraine pour l'organisation de cette manifestation qui rassemblera 600 participants et propose une aide matérielle et technique avec la mise à disposition des espaces sportifs, des prestations techniques ou encore la fourniture de matériel.

Aussi, afin de fixer les engagements de la commune et de l'ESAT-CAT Val de Lorraine, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat entre la commune et l'ESAT-CAT du Val de Lorraine pour l'année 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre connaissance du projet de convention ci-annexé.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune et l'ESAT-CAT du Val de Lorraine.

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016

Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu de la mairie de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Étaient absents excusés: MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/11

MODIFICATION PARTIELLE DU REGLEMENT D'AIDE AUX RAVALEMENTS DE FACADES ET REMPLACEMENT DES
MENUISERIES

2 - Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

Rapporteur : Rodolphe BAUER

Monsieur BAUER, adjoint au maire, rappelle au conseil municipal la délibération n°98/08/69 du 18/08/98, ayant eu pour objet la mise en œuvre d'une procédure d'aide au ravalement et l'approbation du règlement d'octroi de primes. Il rappelle également la délibération n°2013/02/01 du 20 février 2013 validant la modification du découpage des secteurs et des montants des aides accordées, afin d'accentuer les subventions sur le village ancien dans le but de participer plus activement à sa valorisation.

Aujourd'hui, après concertation et approbation des membres de la commission d'aide au ravalement, la commune se propose :

- de reconduire, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2016, les aides du secteur 2, correspondant au village, au taux de 40 % ;
- de subventionner les bardages ;
- de modifier le règlement d'attribution joint en annexe en conséquence.

Après avoir pris connaissance des explications fournies par monsieur BAUER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ENTERINE la proposition.

Pour extrait certifié conforme,
Liverdun, le 19 mai 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016
Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu de la mairie de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire. par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Était absents excusés: MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/12

PRIMES POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT ET REMPLACEMENT DE MENUISERIES

7 - Finances locales

7.10 - Divers

Rapporteur : Rodolphe BAUER

Monsieur BAUER, adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer concernant l'attribution de primes d'aide au ravalement. La commission municipale d'aide aux ravalements de façades réunie les 17 février, 31 mars et 30 juillet 2015 a examiné les dossiers figurant dans le tableau ci-dessous. Les factures acquittées ont été déposées en mairie par les propriétaires et les travaux ont été constatés par les services de la commune.

Monsieur BAUER propose donc au conseil municipal d'accorder le versement des primes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder le versement des primes à :

Nom - Prénom	Adresse travaux	Montant travaux retenu	Montant prime versée
M. Robert MAGISSON	3 rue du Puits Sec	2.080,00 € (ravalement par entreprise)	832,00 € (40 %)
M. Manuel MADALENO	10 rue Nicolas Noël	1.132,50 € (travaux par propriétaire)	326,50 € (20 % + 100 €*)
M. Jean-Pierre JAROMIN	24 route de Saizerais	2.050,00 € (travaux par entreprise)	410,00 € (20 %)

* : une aide supplémentaire de 100 € est accordée au particulier qui réalise lui-même ses travaux.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget communal 2016.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Réception par le préfet : 19/05/2016
Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Étaient absents excusés: MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/13

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DES STAGES SPORTS LOISIRS CULTURE - VACANCES DE PRINTEMPS 2016

7 - Finances locales

7.5 - Subventions

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame CARNEIRO-JOLY, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée que dans le cadre des stages sports loisirs culture organisés pendant les vacances de printemps 2016, trois associations ont assuré l'encadrement d'activités.

Aussi, sur sa proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations ayant participé aux stages sports loisirs culture des vacances de printemps selon le tableau suivant :

VACANCES DE PRINTEMPS 2016	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
Tennis Club	97,60 €
Basket Club	48,80 €
Handball Club	48,80 €
TOTAL	195,20 €

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget primitif 2016 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2016

Acte administratif exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2016

Publication : 19/05/2016

L'an deux mil seize, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire, par délégation

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, ERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER et BECK.

Était absents excusés : MM. et Mmes JEANVOINE, ROUGIEUX, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, DUBAUX, VERGES, POLI, LOCTI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme JEANVOINE à Mme BARAILLE, M. ROUGIEUX à Mme CARNEIRO JOLY, Mme HANEGREEFS à M. BAUER, M. EL HSSAINI à M. DOSE, Mme LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. VERGES à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme POLI à M. BECK, M. LOCTIN à Mme SEILER, et Mme CERVA-PEDRIN à M. GUERRA.

Un scrutin a eu lieu, Mme Yasmina BARAILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 10 mai 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 19 mai 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 19 mai 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 19

de votants : 29

N°2016/05/14

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU CHENE BLEU

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Catherine GUENSER

Madame GUENSER, adjointe, propose au conseil municipal d'autoriser le maire à verser à l'association du Chêne Bleu une subvention pour fonctionnement de 322 € ainsi qu'une subvention sur projet de 350 € destinées à financer l'exposition de peinture prévue les 15 et 16 octobre 2016 à l'espace loisirs Champagne.

Aussi, sur sa proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention pour fonctionnement de 322 € ainsi qu'une subvention sur projet de 350 € à l'association du Chêne Bleu.

PRÉCISE que les crédits sont ouverts au budget 2016.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 19 mai 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2016

Publication : 19/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR VOTES:

1	Adhésion à la mutuelle prévoyance proposée par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle	M. LE MAIRE
2	Modification de poste	M. LE MAIRE
3	Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent au FTM	Mme GUENSER
4	Renégociation des emprunts souscrits auprès de la Caisse d'épargne (budget général)	M. JACQUOT-HECK
5	Demande de subvention au titre du « fonds Barnier » - études pour la définition des travaux de sécurisation des zones de risques relatifs aux mouvements de terrain	M. LE MAIRE
6	Approbation du programme de construction d'un local jeunesse	Mme CARNEIRO-JOLY
7	Classement d'une parcelle dans le domaine public communal	M. DOSE
8	Convention de sous-location au Centre Médico Psychologique d'un logement au Pré St Nicolas	Mme ARGENTINO
9	Convention de sous-location gratuite à Jeunes et Cité d'un logement au Pré St Nicolas	Mme ARGENTINO
10	Convention de partenariat avec l'ESAT/CAT Val de Lorraine	M. LE MAIRE
11	Reconduction des aides aux ravalements de façades et remplacement de menuiseries	M. BAUER
12	Primes pour travaux de ravalements de façades et remplacement de menuiseries	M. BAUER
13	Subventions aux associations dans le cadre des stages sports loisirs culture – vacances de printemps 2016	Mme CARNEIRO-JOLY
14	Subvention à l'association du Chêne Bleu	Mme GUENSER

Fin de séance à 22h35.

Liverdun, le 19 mai 2016.

Le maire,



Jean-Pierre HUET